

2026

2027

2028

2029

(à partir de) 2030

**CSHE novembre 2025 : décision  
mise en place et feuille de route**

HES + domaine santé + GT CSHE	<b>1. Lancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Informations communiquées par les HES à la CSHE : modèle d'EMT choisi et plan de mise en place</li> </ul>		
	<b>2. Préparation mise en place modèles d'EMT</b>	<p>→ À partir de 2026 jusqu'en 2030, éventuellement avec premières mesures de correction →</p>		
HES + domaine santé + év. externe + GT CSHE + CSHE	<b>3. Monitorage + évaluation intermédiaire</b>	<p><b>Monitorage - phase d'observation de la mise en place des modèles d'EMT en fonction des valeurs de référence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1. Concept pour le monitorage : GT CSHE</li> <li>■ 2. Approbation CSHE</li> <li>■ 3. Mise en œuvre monitorage</li> <li>■ 3. En continu : monitorage + éventuelles corrections d'ici 2030 :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- systématique de formation</li> <li>- maturité professionnelle / spécialisée</li> <li>- domaine de la santé</li> </ul> </li> </ul>	<p>■ Rapport sur l'évaluation intermédiaire</p>	<p>■ Si nécessaire : prolongement du monitorage</p>
HES + domaine santé + externe + GT CSHE	<b>4. Implémentation des modèles d'EMT + évaluation externe</b>	<p><b>Implémentation - phase de l'analyse d'impact après la mise en place des modèles d'EMT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Selon l'avancement des travaux : lancement de l'implémentation des modèles d'EMT</li> </ul>		
CSHE	<b>5. Prise de connaissance et décisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prise de connaissance et approbation du modèle d'EMT choisi, du plan de mise en place et du concept pour le monitorage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prise de connaissance État d'avancement</li> <li>■ Prise de connaissance et approbation du rapport sur l'évaluation intermédiaire et décision sur la suite à donner</li> <li>■ Prise de connaissance État d'avancement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prise de connaissance et approbation de l'implémentation, de l'évaluation et de l'avis du GT CSHE</li> <li>■ Décision sur la suite à donner</li> </ul>

# Remarques concernant la feuille de route – mise en place des modèles d'EMT santé dans les HES

## 2026 : Lancement ; début des travaux préparatoires en vue de l'implémentation des modèles d'EMT d'ici 2030 au plus tard

- Chaque HES confirme le modèle d'EMT choisi et informe la CSHE du plan de mise en place interne
- La CSHE prend connaissance en les approuvant des modèles choisis et des plans de mise en place

## 2026 : Monitorage de la mise en place – phase d'observation (dimension : inscription aux études, admission, diplômes)

- Le groupe de travail CSHE (GT CSHE) propose un concept pour le monitorage des modèles d'EMT → prise en compte des besoins et intérêts du domaine de la santé (encouragement de la relève, flexibilité dans l'organisation des EMT, définition des modalités), des organisations faîtières de l'économie et du domaine de la formation (préservation de la systématique de formation, solution limitée au domaine de la santé, aucune discrimination pour les titulaires d'une maturité professionnelle / maturité spécialisée)
- La CSHE prend connaissance en l'approuvant du concept de monitorage
- HES avec domaine santé + GT CSHE + év. entreprise externe mettent en œuvre d'ici 2030 le monitorage, avec év. corrections

## 2027 : Information à la CSHE sur l'avancement des travaux

- Le GT CSHE informe la CSHE de l'avancement du passage aux modèles d'EMT

## 2028 : Évaluation intermédiaire

- Le GT CSHE présente un rapport intermédiaire sur l'avancement de la mise en place des modèles d'EMT dans les HES
- La CSHE prend connaissance du rapport intermédiaire et décide de la suite à donner

## 2029 : Information à la CSHE sur l'avancement des travaux

- Le GT CSHE informe la CSHE de l'avancement du passage aux modèles d'EMT

## D'ici 2030 : Implémentation des modèles d'EMT – analyse d'impact après le passage aux modèles d'EMT

- Les HES implémentent les modèles d'EMT dans toutes leurs filières du domaine de la santé ; la CSHE prend connaissance en l'approuvant du passage aux modèles d'EMT

## À partir de 2031... évaluation externe et décision sur la suite à donner

- Mandat de la CSHE pour une évaluation externe des modèles d'EMT implantés (analyse d'impact)
- Le GT CSHE étudie l'évaluation et présente un rapport à la CSHE ; prise de connaissance de la CSHE avec décision sur la suite à donner